



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

N°1911
Luxembourg, le 05.03.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 07.04.2025
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 05.03.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 2025

Objet : Question parlementaire n° 1911 du 7 février 2025 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Mariages refusés par les communes ».

Madame la Ministre,

En date du 7 février 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 7 avril 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue